

#### Contrat de Prestation de services - Conditions Générales n°20210666

#### Entre les soussignés :

La société START FORMATION, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé au 31 rue des plantes, 75014, Paris, France, immatriculée et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris sous le numéro 881 562 052 Ci après dénomé « La Société » ou « STARTFORMATION ».

Cesaire DESAULLE, travaillant sous le statut Auto-Entrepreneur, avec le numéro SIRET 891149585, dont voici les coordonnées : Cesaire DESAULLE - 26 RUE EUGENE JUMIN 75019 Paris - 0608080333 - cezdesaulle@gmail.com Ci après dénomé « Cesaire DESAULLE » ou « Le Prestataire »

#### 01 - OBJET DU CONTRAT

La Société STARTFORMATION est sollicitée par l'un de ses clients pour assurer une mission de formation dont l'expertise nécessite des compétences qu'elle ne possède pas elle-même. Cesaire DESAULLE, spécialiste du domaine et externe à la société STARTFORMATION, se propose d'intervenir sur cette mission de formation. Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles STARTFORMATION confie à Cesaire DESAULLE, qui l'accepte, la réalisation des missions de formation décrites ci-dessous (sans possibilité de délégation ou de céder la prestation à un tiers)

Action de Formation Professionnelle Continue (article L.6313-1 du Code du travail). Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail): Acquisition.

#### 02 - INDÉPENDANCES DES PARTIES

Le Prestataire reconnaît et déclare que ce contrat de prestation et la nature de la relation professionnelle exclut tout lien de subordination, il permet simplement de préciser les conditions d'une, voire plusieurs, collaborations ponctuelles en sous-traitance et ne peut être considéré comme un contrat de travail.

Conformément aux dispositions des articles L.8221-6 et L.8221-6-1, la présomption de travailleur indépendant est établie par la production de son immatriculation INSEE ou de son extrait Kbis par le Prestataire au moment de la signature du présent contrat.

# 03 - RESPONSABILITES ET ASSURANCES

La société START FORMATION ainsi que le Prestataire affirme avoir souscrit à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, auprès d'une compagnie solvable, en mesure de couvrir d'éventuels dommages et valable au minimum le temps de la mission.

Le Prestataire est le seul responsable des dommages ou préjudices de toutes natures pouvant être causés de quelque manière que ce soit à lui-même, à ses biens et à son matériel, ainsi que des dommages ou préjudices de toutes natures causés aux préposés et agents de START FORMATION, de sa société cliente, ainsi qu'à tout tiers, et trouvant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, leur origine dans l'accomplissement de la mission, objet du présent contrat.

#### 04 - CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire considèrera tous documents, informations, données, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de ses missions comme strictement confidentiels et s'interdira d'en divulguer les contenus.

#### 05 - DECLARATION

Le Prestataire atteste sur l'honneur être en régularité avec l'Administration fiscale et l'Urssaf, être enregistré comme travailleur indépendant et dûment habilité à travailler en tant que tel.

Le Prestataire déclare être à jour de ses cotisations fiscales et sociales. En cas de manquement, il dégage START FORMATION de tout recours à cet égard et en cas d'irrégularité en assumera seul et pleinement la responsabilité devant l'Administration concernée.

#### 06 - TARIF, FRAIS, FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

En contrepartie des interventions effectuées par le Prestataire, START FORMATION s'engage à effectuer le paiement des missions pour lesquelles le Prestataire est sollicité.

Le tarif de rémunération est fixé à la journée et fait l'objet d'une discussion totalement libre avant d'être acceptée préalablement par les deux parties et validée par la signature du Prestataire dans ce présent document.

Les frais de déplacement et de repas seront à la charge du Prestataire. Plus généralement, aucuns frais annexes ne pourront être facturés à START FORMATION.

Chaque facture sera payée dans un délai maximum de 60 jours (calendaires) après réception.

START FORMATION se réserve le droit de ne pas régler au Prestataire, les prestations qui n'auront pu être refacturées à son client final pour un manque de conformité (absence, retard, manquement professionnel majeur).

## **07 - LOYAUTE ET RESPECT DE LA CLIENTELE**

Le Prestataire étant au contact régulier des clients de la société START FORMATION, durant les missions et en cas d'arrêt des prestations, est soumis à une obligation de loyauté et de respect de la clientèle pendant une durée d'au moins 2 ans après la fin du dernier contrat signé avec START FORMATION. Le montant des honoraires intègre cette obligation de non-concurrence que le Prestataire reconnait avoir discuté et librement

Le Prestataire reconnaît que cette obligation de respect de clientèle ne porte nullement atteinte à sa liberté de travail en ce qu'elle ne lui interdit pas de travailler, pour le compte de sociétés concurrentes, de créer lui même une société concurrente ou encore d'exercer sous quelque forme que ce soit une activité concurrente à celle de la société START FORMATION à la condition expresse de ne pas détourner la clientèle de la société START FORMATION.

En cas de non-respect de l'obligation de loyauté, le Prestataire s'expose à être condamné au versement de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la Société START FORMATION.

# **08 - REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les prestations seront régies par le Droit Français. En cas de différend concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation de l'une ou d'une quelconque des dispositions du présent contrat, les parties s'engagent à trouver une solution amiable.

Si toutefois les parties ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre Partie, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris qui est seul compétent pour connaître du litige.

# Start Formation

# 09. MODALITÉS D'INTERVENTION, EXECUTION ET DURÉE

Vous nous avez proposé d'intervenir sur les missions de formation ci-dessous dont voici les conditions négociées :

Date	Heure de cours	Sujet	Centre	Adresse	Tarif
07/06/2021	09h-12h30 13h30-17h	Projet php / phpoo	Doranco	55 rue du Lieutenant Thomas, 93170, Bagnolet	200€
08/06/2021	09h-12h30 13h30-17h	Projet php / phpoo	Doranco	55 rue du Lieutenant Thomas, 93170, Bagnolet	200 €
09/06/2021	09h-12h30 13h30-17h	Projet php / phpoo	Doranco	55 rue du Lieutenant Thomas, 93170, Bagnolet	200 €
10/06/2021	09h-12h30 13h30-17h	Projet php / phpoo	Doranco	55 rue du Lieutenant Thomas, 93170, Bagnolet	200€
11/06/2021	09h-12h30 13h30-17h	Projet php / phpoo	Doranco	55 rue du Lieutenant Thomas, 93170, Bagnolet	200 €

## **10. SIGNATURES**

Le Total Net de Taxe est de 1000 € pour 5 interventions soit 35 heures.

Le montant est exprimé 'net de taxe' et doit inclure la TVA si elle est applicable selon votre régime.

Le présent contrat est conclu pour une durée équivalente a celle de la mission, entre le 01/06/2021 et le 30/06/2021.

Fait en deux originaux, à Paris, le 01/06/2021.

Signature du Prestataire précédée de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

#### **Cesaire DESAULLE**